



LE 12 MAI 2011, TOUS DANS L'ACTION !



**Pour porter, haut et fort,
la filière sage-femme :**

« une femme, une sage-femme »

EXIGER LE MAINTIEN DES MATERNITES DE PROXIMITE

- ◆ Créer des « maillages » ville-hôpital qui prennent en compte la filière sage-femme et toutes ses formes d'exercice.
- ◆ Créer un parcours incitatif pour les femmes enceintes : les grossesses normales sont la grande majorité des grossesses. Conserver le libre choix du praticien, mais inciter à un suivi par les sages-femmes et/ou les généralistes.
- ◆ N'adresser les patientes vers les spécialistes qu'en cas de risque dépisté ou de pathologie avérée.
- ◆ Démontrer « l'efficacité » du dispositif proposé : personnel de qualité formé pendant 5 ans à l'obstétrique, ainsi qu'au dépistage du risque, pour un coût moindre pour la protection sociale.

OBTENIR LA REVISION DES DECRETS DE PERINATALITE DE 98

« Plus d'humanité, plus de proximité, plus de sécurité, plus d'efficacité ».

- ◆ Exigeons des normes en personnel sage-femme, auxiliaire de puériculture, aide-soignant, IADE qui prennent en compte le niveau de maternité.
- ◆ Favoriser le suivi des grossesses physiologiques par les sages-femmes et en limitant le nombre d'intervenants.
- ◆ Favoriser une prise en charge médico-psycho-sociale.

◆ Lutter contre l'hyper médicalisation systématique de la naissance physiologique.

◆ Créer des espaces « nature » dans les maternités de niveau 3, avec une prise en charge, par les sages-femmes, des grossesses normales, et des accouchements, ainsi que des suites de couches qui s'en suivent.

◆ Ces espaces « nature » devront être sous la responsabilité des sages-femmes.

PROPOSER UN AUTRE STATUT DES SAGES-FEMMES FONCTIONNAIRES, QUI PRENNE EN COMPTE LE CARACTERE MEDICAL DE LA PROFESSION ET LA QUALITE DE LA FORMATION

- ◆ Créer une filière « maïeutique » dans le Titre IV de la Fonction Publique.
- ◆ Une grille de rémunération SMIC X 2 en début de carrière, avec doublement sur la totalité de la carrière.
- ◆ Obtenir le Master universitaire (non pas un grade master !) ; sortir des écoles hospitalières et du financement de la formation par des régions dans des écoles hospitalières ; transfert à l'enseignement supérieur des structures de formation et des sages-femmes enseignant sur un statut à rénover (universitaire) et conventionnement entre l'université et le centre hospitalier de référence pour l'activité clinique.
- ◆ Uniformiser la formation initiale sur le territoire dans des instituts universitaires de Maïeutique avec une sage-femme directrice (ex : Marseille), pour aller vers des UFR de « Maïeutique » dans le futur.
- ◆ Pas de départements Maïeutique dans les UFR de médecine pour conquérir l'autonomie.
- ◆ Créer des filières de recherche en santé publique périnatale.

Manifestation A PARIS, LE 12 MAI

**RENDEZ-VOUS A 11 Heures
A PORT-ROYAL**

DEFILE VERS GRENELLE

**UNE ASSEMBLEE GENERALE
AURA LIEU A 16 H**

**Le lieu vous sera communiqué
DES QUE POSSIBLE**

